

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 15 juillet 2009

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 2 740 600 F pour la refonte du répertoire des entreprises et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement de 2 740 600 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte du répertoire des entreprises (REG) et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous les rubriques 05.08.00.00 5062 et 05.08.00.00 5201.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Suivi périodique

¹ Une fois par an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte à la commission des finances du Grand Conseil de son utilisation, en particulier sur l'état de réalisation des projets, la consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.

² Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Plus sûr, plus précis, moins cher. » Profitant du nécessaire renouvellement du système d'exploitation du Répertoire des entreprises du canton de Genève (REG), le Conseil d'Etat veut atteindre trois objectifs supplémentaires : garantir la fiabilité des informations relatives aux quelque 49 000 entreprises recensées dans notre canton, permettre le partage de données entre pas moins de 25 services différents grâce à des systèmes compatibles et cohérents, et obtenir des gains d'efficacité importants au sein de l'administration – estimés à une demi-douzaine d'équivalents plein-temps. Le projet « REG@ » n'est donc pas, simplement, un projet de renouvellement informatique, mais bien un projet ambitieux d'amélioration de l'information sur les entreprises.

1. L'utilité du REG

Quelque 49'000 entreprises sont recensées sur le territoire genevois. Actives dans tous les secteurs, d'une très grande diversité, elles connaissent des évolutions parfois très rapides dans de très nombreux domaines. Pour le pilotage de la politique économique et de la politique de l'emploi, ainsi que pour le contrôle du respect de la législation sur le travail et des conventions collectives, l'Etat de Genève doit pouvoir disposer d'outils lui permettant de connaître de manière précise son tissu économique et d'en suivre l'évolution en temps réel.

C'est à cela prioritairement que sert, depuis 1975, le Répertoire des entreprises du canton de Genève (REG), dont l'exploitation est assurée par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Ce registre recueille les informations pertinentes sur l'ensemble des structures déployant une activité économique sur le territoire du canton de Genève, quel que soit le statut juridique de ladite structure. Le REG donne une vue « économique » des entreprises, pour des études de marchés, d'implantation d'établissement, de recherche d'emploi, d'inspection d'entreprises dans le domaine du travail, notamment. Il recherche, contrôle et valide les données provenant de multiples sources, afin de les rendre utilisables pour ses clients et partenaires de tous horizons.

Afin de tenir ses données à jour, le REG effectue chaque année environ 90 000 mutations, ainsi que 70 000 contrôles de cohérence. Ce travail est

impératif pour fournir des informations exactes à l'ensemble des utilisateurs, parmi lesquels environ 25 services de l'administration cantonale, le registre fédéral des entreprises et établissements (REE), plus ponctuellement par de nombreux autres services des administrations fédérale, cantonale et communales. Ses prestations servent également au secteur privé, en particulier pour la recherche d'emplois, les études de marché et d'impact, ou encore dans le cadre d'une collaboration étroite avec la Fédération des entreprises romandes (p. ex. pour le calcul des majorités lors de demandes d'extension de conventions collectives de travail), ou avec la Fondation Genève Place Financière (p. ex. pour l'étude de l'évolution de l'emploi dans le secteur bancaire). Le public et le secteur privé peuvent consulter gratuitement les données du REG sur internet, ou obtenir contre paiement des listes et des comptages d'entreprises, dans le cadre défini par la loi (LIRT art. 40 à 41 et RIRT art. 57 à 65). En 2008, le REG a été consulté à 495 000 reprises sur internet et a fourni 352 prestations payantes, ce qui démontre un usage intensif.

2. Un système obsolète et coûteux à l'exploitation

Le système actuel ne permet pas un partage efficace de l'information sur les entreprises. Seul un petit nombre de services bénéficient de l'affichage en temps réel des données du REG dans leur propre système métier. En effet, les bases de données réalisées dans des technologies différentes ne peuvent pas communiquer avec le REG et ne sont donc pas mises en cohérence avec lui de manière automatique, ce qui implique une gestion des données démultipliée dans chacun des services concernés. Ce mode de fonctionnement est à la fois inefficace du point de vue des ressources humaines, et facteur de risque pour la qualité et la cohérence de l'information.

3. Risques majeurs sur la sécurité du système d'information

Le principal risque provient de l'obsolescence du système informatique gérant le REG. Le REG a été conçu au milieu des années 70 et a subi plusieurs évolutions dont la dernière date de 1998 dans une version dont la maintenance n'est plus assurée par le constructeur. Le système s'est progressivement fragilisé sur le plan technique, en raison de son évolution constante en fonction des besoins. Sa gestion technique est devenue difficile et lourde, au point de mettre actuellement en péril sa mission et ses prestations. Les risques sont de deux ordres:

- certains incidents techniques pourraient provoquer des interruptions prolongées, voire même le blocage de l'activité des services qui affichent

les données du REG de manière interactive dans leur système d'information (service du commerce, service de la promotion économique);

- à plus long terme, en cas d'indisponibilité prolongée, de plus en plus fréquente ou définitive, on assistera vraisemblablement à la création de nouveaux fichiers d'entreprises dans divers départements, offices et services dans le but de satisfaire leurs besoins spécifiques. Cela provoquera une augmentation substantielle des coûts en francs et en temps de travail, sans compter de nombreuses difficultés dans la relation avec les entreprises dans le traitement des affaires administratives les concernant.

La réécriture du système de gestion du REG est donc impérative afin de garantir la pérennité de ce registre.

4. Sécurité de l'information et gains d'efficience

Le présent projet de loi écarte à la fois ces inconvénients et ces risques. En mettant en réseau l'ensemble des administrations concernées et en utilisant des systèmes compatibles, l'Etat disposera à l'avenir d'un registre plus fiable et dont la mise à jour simplifiée permettra à chaque service de réduire de manière significative le temps consacré au recoupement et à la vérification des données. Sur la base de l'expérience des dix dernières années, on peut aisément estimer que la mise en place d'un système plus performant permettra de libérer des ressources correspondant au total à une demi-douzaine d'équivalents plein temps. Un gain d'efficience important et qui doit permettre à chaque service de mieux affecter ses ressources actuelles pour faire face à la hausse continue de sa volumétrie. Enfin, l'acquisition d'un programme récent et stable permet de garantir la pérennité technique du REG, dont un arrêt total ou des dysfonctionnements à répétition ne peuvent plus être exclus.

5. Plusieurs départements concernés

Le projet REG@ est porté par le département de la solidarité et de l'emploi (DSE) auquel est rattaché l'OCIRT, chargé de son exploitation. Il est aussi activement soutenu par le département de l'économie et de la santé (DES), dont deux services stratégiques pour l'économie genevoise (le service de la promotion économique et le service du commerce) sont d'importants utilisateurs du REG depuis toujours.

De plus, le registre du commerce gère certaines informations qui font partie du socle de données sur lequel se fondera le futur système d'information des entreprises.

Les besoins exprimés par les autres usagers et partenaires actuels du REG seront aussi pris en compte dans le cadre de ce projet : la collaboration étroite existant entre le registre des entreprises et les autres bases de données axées sur les entreprises (RC, REE, AFC entre autres), sera approfondie.

6. Description détaillée du projet REG@

Le projet REG@ vise donc à mettre place un véritable réseau d'information sur les entreprises, en assurant la liaison entre le REG et les autres bases de données de l'administration cantonale et fédérale ainsi qu'avec le registre du commerce.

Ce réseau permettra principalement de :

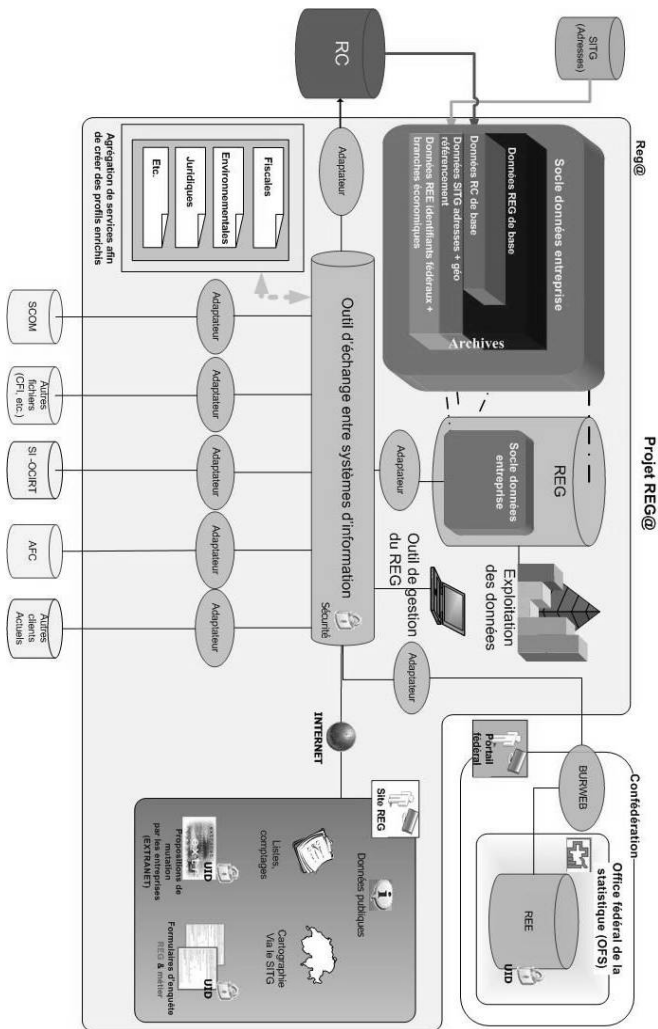
- mettre les données des entreprises en cohérence et d'éviter ainsi des redondances et des erreurs dans l'identification des entreprises;
- garantir un niveau de qualité adéquat et homogène des informations sur les entreprises, en bénéficiant pour leur mise à jour des sources d'informations les plus directes et les plus pertinentes;
- partager, mettre en relation des informations sur les entreprises provenant de sources multiples;
- assurer un développement progressif et coordonné du système d'informations des entreprises par la connexion d'applications spécifiques au socle des données.

La réalisation du projet REG@ constitue en outre l'opportunité :

- d'introduire le numéro d'identification unique (IDE), lequel, à l'image de ce qui sera fait pour les personnes dans le cadre de la loi sur l'harmonisation des registres, apportera des facilités et de la sécurité dans la communication entre fichiers;
- de contribuer à la réalisation de certains objectifs de la législature, notamment la mesure P1/19 : « *développer la E-administration* » et la mesure P1/39 : « *s'assurer que les moyens administratifs de l'ensemble de l'Etat soient alignés sur le même standard* »;
- d'évoluer de manière à fournir, en la matière, une réponse adaptée aux besoins des usagers de l'Etat de Genève.

7. La solution proposée

Le schéma ci-dessous décrit le futur système d'information des entreprises genevoises. Le projet REG@ prévoit, au sein du REG, la constitution d'un socle de données entreprises. Ces données feront l'objet à l'avenir d'une actualisation facilitée par la mise en réseau de l'ensemble des services concernés. Le futur système exclura donc toute redondance, incohérence ou contradiction dans les données entreprises entre les services.



7.1 Le futur système d'information du REG

Le futur système d'information sera construit sur la base des composants suivants :

- **la gestion des données** : le système facilitera la recherche des entreprises et des établissements ainsi que la mise à jour des données. De plus, par une fonctionnalité spécifique, il sera possible de valider ou refuser les mutations proposées par les autres services via l'outil d'échange d'informations.

La gestion des enquêtes auprès des entreprises (préparation, diffusion et traitement des questionnaires) sera intégrée. Il comprendra également la gestion des droits d'accès aux données.

- **L'acquisition de données** : le système pourra intégrer les demandes de créations, les propositions de mutations émises par l'administration et les entreprises. Cette acquisition de données se fera également par le biais des réponses aux questionnaires d'enquêtes auprès des entreprises. Celles-ci auront accès à un espace sécurisé sur le web via des identifiants gérés par le REG.

Ce système s'appuiera sur les composants sécurité mis en place dans le cadre du projet « Administration en ligne » (AEL).

- **Le partage** : il est prévu de mettre en place une interface globale et normalisée, permettant à tous les systèmes d'échanger des informations, sans limitation due à l'hétérogénéité des technologies en présence. Cela permettra non seulement au REG de fournir des informations sur les entreprises, mais aussi aux autres services de proposer des mutations qui seront validées par le REG.

Sur la base d'un partenariat et de droits d'accès spécifiques, il sera possible de partager les informations métier des différents services offrant une vision prenant en compte divers domaines afin d'obtenir un profil enrichi des entreprises.

- **l'exploitation de la base de données** : un outil de type infocentre permettra de produire de l'information (statistiques, tableaux de bord, etc.) à valeur ajoutée dans le domaine des entreprises, utile en particulier pour l'aide à la décision.

L'agrégation de données de divers métiers constituera des profils enrichis d'entreprises à partir desquels de l'information à valeur ajoutée sera produite. Par exemple, il est aujourd'hui long et complexe d'obtenir la liste des entreprises manipulant des polluants et ayant des

apprentis. Le système sera capable d'obtenir ce résultat en quelques opérations.

- **La diffusion des données :** la possibilité d'avoir accès à des informations non publiques sur les entreprises (nombre, type d'employés, etc.) sera donnée aux services de l'administration genevoise via un outil de type intranet.

Les informations publiques seront mises à disposition de la population sur un site Internet avec une recherche multicritère. Des listes d'entreprises pourront être demandées avec un paiement en ligne. Le composant de paiement en ligne sera issu des travaux du projet AEL.

7.2 Le socle de base des données entreprises

Le socle de données entreprises est un ensemble d'informations communes à tous les services clients du REG. Il contient, notamment, les éléments suivants, organisés en couches d'origines diverses :

- l'identifiant unique pour chaque entreprise et la branche économique en provenance du registre fédéral des entreprises et établissements (REE);
- l'adresse et le géo référencement, afin d'identifier la situation géographique de l'entreprise et de ses bâtiments, en provenance du SITG;
- la raison sociale légale, en provenance du Registre du commerce (RC), pour les entreprises qui y sont inscrites;
- la raison sociale des entreprises non inscrites au RC mais actives dans le canton, ainsi que pour chaque entreprise la liste et les enseignes de chacun de ses établissements (données fournies par le REG lui-même).

Les organisations fournissant ces couches restent responsables de la qualité de leurs données. Cela permet au REG de se concentrer uniquement sur les données qui lui sont spécifiques, ainsi que sur la cohérence des données collectées en son sein.

A ce socle, s'ajouteront évidemment des données complémentaires propres au REG mais qui ne sont pas comprises dans les éléments de base des données entreprise.

8. Estimation des coûts

8.1 Coûts de réalisation

Les coûts de réalisation (investissement et fonctionnement) se décomposent comme suit :

Coûts de réalisation	Charges activables budget d'investissement	Charges non activables budget de fonctionnement
Matériel	327 000 F	
Prestations externes pour la conception, la rédaction des spécifications techniques détaillées, le développement	1 970 000 F	
Charges de personnel interne CTI activables (681 jours / homme)	443 600 F	
<i>Sous-Totaux</i>	<i>2 740 600 F</i>	
Charges de personnel interne de la maîtrise d'ouvrage (450 jours / homme)		292 500 F
Charges de personnel interne de la direction départementale des systèmes d'information (660 jours / homme)		429 000 F
Direction de projet 660 jours à 850 F / jour		562 000 F
<i>Totaux</i>	<i>2 740 600 F</i>	<i>1 283 500 F</i>

La répartition des prestations externes est la suivante :

Détail des prestations externes	(en francs)
Analyse détaillée et conception	150 000 F
Réalisation y compris documentation	1 263 500 F
Gestion projet	96 500 F
Déploiement	70 000 F
Production (RH spécialisées)	390 000 F
Total	1 970 000 F

Les coûts d'investissements sont répartis sur trois années, en tranches annuelles de :

2009	265 000 F
2010	1 486 000 F
2011	989 600 F

8.2 Coût de fonctionnement

Les coûts de fonctionnement s'élèveront à environ 137 500 F par an pour les licences et l'entretien du matériel lorsque le projet sera arrivé à son terme.

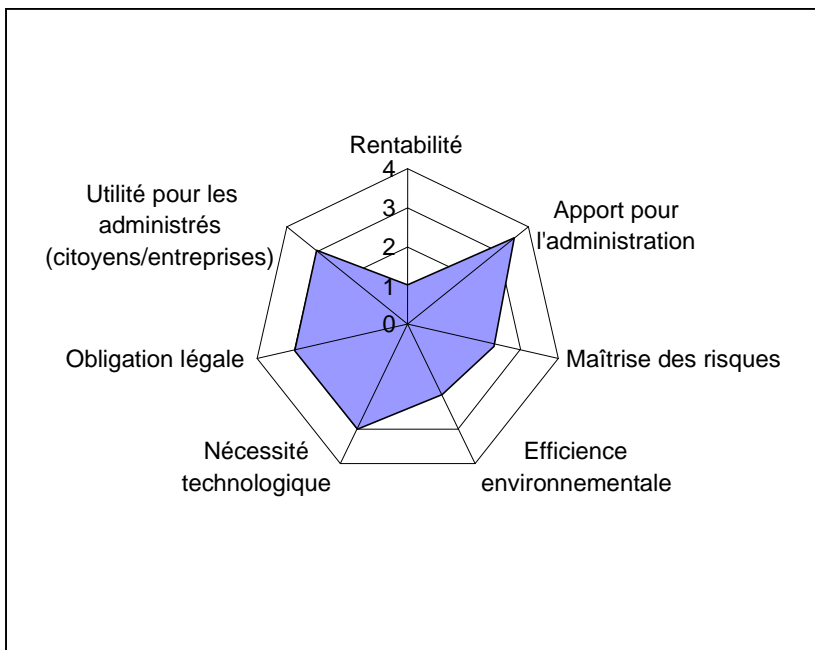
La maintenance des programmes sera assurée en partie en interne par le personnel du CTI. La charge annuelle moyenne est estimée à 150 jours / homme auxquels il conviendra d'ajouter quelque 230 jours / homme sous forme de contrats LSELS (loi sur le service de l'emploi et la location de services) pour des montants estimés respectivement à 98 000 et 230 000 F.

8.3 Gains d'efficience

Comme relevé plus haut, le fonctionnement en réseau des différentes bases de données permettra de libérer des ressources aujourd'hui mobilisées par la vérification, l'actualisation ou la mutation des données dans l'ensemble des administrations qui recourent aux prestations du REG. Aujourd'hui, ce travail entraîne une charge estimée à un total d'une demi-douzaine de postes entre l'OCIRT et les services « clients ». Les gains de temps et d'efficience au niveau de l'administration cantonale peuvent donc être évalués à au moins 5 postes (en équivalents plein-temps).

9. Evaluation de la performance

Le projet REG@ a fait l'objet d'une évaluation selon les sept axes suivants :



Ce graphique montre globalement la nécessité et l'opportunité de réaliser le projet. Le point le plus faible réside dans la rentabilité financière. Il importe cependant de tempérer cette approche en précisant que les gains d'efficience – estimés à une demi-douzaine postes pour l'ensemble de l'administration – n'ont pas été pris en considération dans ce critère de la rentabilité financière.

De même, il faut encore tenir compte des éléments suivants :

- Le « socle des données entreprises » et la nouvelle application REG constituent un élément d'infrastructure administrative de base, dont l'efficacité profitera aux usagers dans et hors de l'administration, permettant d'éviter la persistance, voire la multiplication des bases de données et applications plus ou moins parallèles, traitant de données plus ou moins identiques et plus ou moins fiables.
- Tout comme le SITG l'a fait avant lui, ce référentiel procurera des bénéfices à l'État, y compris sur le plan financier, mais seulement après quelques années.

10. Calendrier

Le calendrier prévoit un rythme de réalisation soutenu afin de pouvoir achever le projet, idéalement, en deux à maximum trois ans.

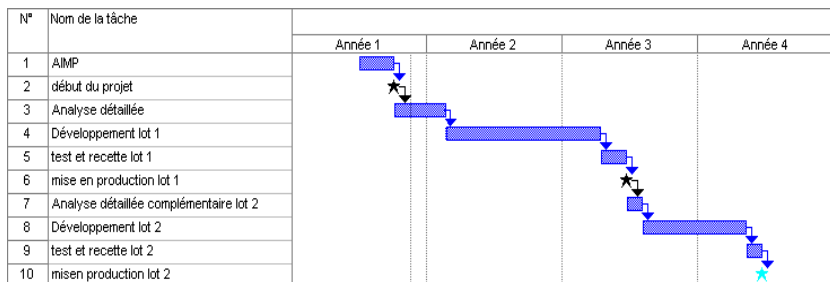
A cette fin, le DSE et le DES ont mis en place un soutien stratégique en incluant leurs secrétaires généraux dans le comité de pilotage.

La mise en production de REG@ est prévue pour le courant de 2011 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

La livraison du projet se fera selon deux lots identifiés aujourd'hui :

- **lot 1, dans les 18-24 mois après l'obtention du crédit** : refonte de l'existant du REG en tenant compte des besoins de tous ses clients actuels et mise en place du socle;
- **lot 2, dans les 30-36 mois après l'obtention du crédit** : Extensions du REG.

Le schéma ci-dessous présente une estimation de la durée du projet.



11. Conclusion

La valeur ajoutée du projet REG@ réside dans :

- la consolidation d'un instrument sur lequel des bases techniques obsolètes et une architecture fragile font peser une menace d'indisponibilité;
- l'opportunité de structurer un système d'informations stratégique pour favoriser le partage et l'exploitation d'informations fiables, de qualités homogènes et non redondantes;
- l'opportunité de réaliser un système ouvert à un large partenariat de fournisseurs et usagers dont le développement sera progressif, adapté au plus près des besoins, à l'instar de ce qui a été réalisé dans le domaine du territoire.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier;*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus;*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle;*
- 4) *Fiche technique du CTI;*
- 5) *Fiche technique CCA.*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

- **Objet :**

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 740 600 F pour la refonte du répertoire des entreprises et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne

- **Rubrique concernée :**

05.08.00.00 50620000

05.08.00.00 52010000

- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :**

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	0.24	0.24	0.24	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
Dépenses générales [31]	0.19	0.19	0.32	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37
Charges financières [32+33]	0.01	0.06	0.24	0.40	0.40	0.40	0.40	0.36
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.44	0.48	0.81	0.86	0.86	0.86	0.86	0.83
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.44	0.48	0.81	0.86	0.86	0.86	0.86	0.83

- **Inscription budgétaire et financement**

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, sera inscrit au budget d'investissement dès 2009.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2009, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

- **Annexes au projet de loi :**

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 3 Avril 2009

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 3 Avril 2009

Visa du département des finances : Marc Gloria

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 740 600 F pour la refonte du répertoire des entreprises et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne

Projet présenté par le DCTI

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement brut	265'000	1'486'000	989'600	0	0	0	0	2'740'600
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	265'000	1'486'000	989'600	0	0	0	0	2'740'600
Serveurs / Licences								
Durée	5 ans	20.0%	177'000	0	0	0	0	327'000
Receffes	0	0	0	0	0	0	0	0
Progiciels								
Durée	10 ans	10.0%	812'600	0	0	0	0	2'413'600
Receffes	265'000	1'336'000	812'600	0	0	0	0	2'413'600
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Receffes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Receffes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières:	8'613	56'908	242'450	395'830	395'830	395'830	395'830	363'130
Intérêts	8'613	56'908	89'070	89'070	89'070	89'070	89'070	89'070
Amortissements	0	0	153'380	306'760	306'760	306'760	306'760	2'740'600
								charges financières récurrentes

Signature du responsable financier :

Date : 3/04/09



Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle
PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 740 600 F pour la refonte du répertoire des entreprises et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne

Projet présenté par le DCTI

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	436'446	484'741	807'783	860'830	860'830	860'830	860'830	828'130
Charges en personnel [30] <small>(régénération des charges de personnel, formation, etc.)</small>	240'500	240'500	240'500	97'500	97'500	97'500	97'500	97'500
Dépenses générales [31] <small>(mobilité, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	187'333	187'333	324'833	367'500	367'500	367'500	367'500	367'500
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)</small>	187'333	187'333	324'833	367'500	367'500	367'500	367'500	367'500
Charges financières [32-33] <small>Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)</small>	8'613	56'908	242'460	395'830	395'830	395'830	395'830	363'130
Charges particulières [30 à 36] <small>Décomptement collectivité publique (382) Provision [338] (préciser la nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [36] <small>(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] <small>(régénération de revenus (impôts, encadrements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour sur investissement (pour les projets informatiques)	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges : revenus)	436'446	484'741	807'783	860'830	860'830	860'830	860'830	828'130

Remarques :

Signature du responsable financier :

Date : 31/04/09



République et Canton de Genève
Département des constructions et de technologies de l'information
Centre des technologies de l'information

FICHE TECHNIQUE CTI

Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 2 740 600 F pour la refonte du répertoire des entreprises et le développement d'un référentiel adapté à l'administration en ligne.

1. Système d'information

Ce projet concerne le système d'information des entreprises, futur référentiel en la matière qui doit pouvoir échanger de nombreuses données avec différentes applications dont le registre du commerce, le système d'information du commerce, le registre fédéral des entreprises, etc..

2. Développement

La réalisation prévue sera effectuée avec les outils standards du CTI en s'appuyant sur les divers composants réutilisables dont certains qui seront développés dans le cadre du projet d'administration en ligne. Le calendrier est réaliste vu le cahier des charges.

3. Architecture technique

L'architecture technique prend en compte la nécessité d'échanger des informations avec d'autres systèmes d'information.

4. Organisation de projet

La conduite du projet est sous la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage en étroite collaboration avec le CTI et l'équipe des systèmes d'information du département. Les rôles et responsabilités de même que toute l'organisation du projet seront conforme à la méthode Hermes.

5. Financement

Tous les coûts d'investissement sont prévus dans le cadre du projet ; le crédit demandé correspond aux coûts externes et aux coûts internes activables du CTI. Les coûts de fonctionnement induits sont clairement évalués et mentionnés dans l'exposé des motifs.

6. Évolution et maintenance du système

Les coûts de fonctionnement s'élèveront à terme à 137 500 F par an pour les licences, et l'entretien du matériel. La maintenance des programmes, quant à elle, s'élèvera en moyenne à 230 000 F pour des ressources externes, montant auquel il convient d'ajouter le coût du personnel interne évalué à 98 000 F par an.

7. Priorité

Ce projet a été mis en priorité par la commission de gestion du portefeuille des projets (CGPP) qui a pris en compte le caractère fondamental de ce référentiel concernant les entreprises.

8. Formation

Le projet prévoit les coûts nécessaires à la formation du personnel.

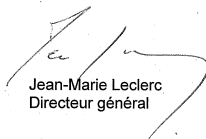
9. Sécurité

La sécurité, en particulier pour les informations nominatives est prise en compte dans le projet.

En conclusion, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc
Directeur général

Genève, le 20.3.09



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES FINANCES
Centrale Commune d'Achats (CCA)

FICHE TECHNIQUE CCA
(VALIDATION PROJET
D'INVESTISSEMENT)

investissement

*Cette fiche technique s'inscrit dans la mesure 26 du premier plan de mesures (P1).
Elle a pour but de valider, sous l'angle technique, le projet d'investissement mentionné ci-dessous. Cette validation ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de CHF 2'740'600 pour la refonte du répertoire des entreprises du canton de Genève et le développement d'un référentiel entreprise adapté à l'administration en ligne. Projet REG@.

2. Planification des acquisitions et coûts

Descriptif	Valeur unitaire TTC
Serveurs partition (2) P570	40'910.--
Serveurs partition (2) SUN	43'200.--
Serveurs partition (2) X86	9'500.--
Licences Oracle partition (entreprise)	39'000.--
Licences Oracle Rack partition	38'000.--
Stockage 2,4 giga partition	110.--
Licences Business Author	2'044.--
Licences Business Author Option	800.--
Sécurité Forte SMS	1.--



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

DEPARTEMENT DES FINANCES
Centrale Commune d'Achats (CCA)

3. Procédure Marchés publics

A réaliser

- Soumis à l'AIMP
- Procédure ouverte
 - Procédure sélective
- Non soumis à l'AIMP
- Procédure de gré à gré
 - Procédure sur invitation
 - Cas d'exception (motifs :

Remarques :

Réalisé

- Soumis à l'AIMP
- Procédure ouverte (serveurs)
 - Procédure sélective
- Non soumis à l'AIMP
- Procédure de gré à gré (licence, sécurité)
 - Procédure sur invitation (serveurs)
 - Cas d'exception (motifs :

Remarques :

4. Chiffrage (estimation)

Le chiffrage de ce projet de loi est réalisé en date du 25 juillet 2008, sur la base de (catalogue, offre détaillée, autres à préciser) et correspond aux prix actuels du marché.

5. Validation par la CCA

La CCA valide ce projet à hauteur des informations contenues dans la présente fiche technique.


Claire-Anne Wenger
Responsable de l'Unité juridique


Alicia Calpe
Directrice de la CCA

Genève, le 24 mars 2009

Pris connaissance le :

Signature du responsable financier :